



## Pollution : Saint-Jean-Cap-Ferrat teste un drone de surveillance du littoral

La commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes) teste depuis juillet, au-dessus d'une de ses plages, un drone "écologique" de surveillance du littoral dont elle envisage de faire l'acquisition, a indiqué à l'AFP le sénateur-maire de la ville, René Vestri. L'appareil, comparable à un hélicoptère téléguidé d'une envergure d'environ un mètre et doté de quatre hélices, a décollé d'une des plages de la presqu'île en fin d'après-midi sous le regard surpris des baigneurs.

Equipé d'une caméra thermique embarquée, le drone a ensuite survolé le bord de mer à une hauteur d'environ trente mètres et transmis en direct sur un ordinateur les images enregistrées, a indiqué Antoine di Zazzo, directeur de l'entreprise SMP technologies qui commercialise cet aéronef. SMP technologies commercialise également en France le pistolet Taser. La commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat a souhaité expérimenter le drone dans la perspective d'en faire l'acquisition pour la surveillance de son littoral, si possible dès 2010, a expliqué M. Vestri.

"Cet appareil qui peut détecter les pollutions ou repérer des bancs de méduses représente l'avenir de la protection de l'environnement mais aussi de la surveillance des biens et de personnes", a-t-il estimé. Selon MM. Vestri et di Zazzo, des drones sont déjà utilisés à l'étranger dans la protection contre les feux de forêts. Le maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat a également souligné la "complémentarité" de cet outil avec le réseau de caméras de surveillance de cette presqu'île prisée des milliardaires du monde entier : "C'est extrêmement discret, la sécurité est à l'oeuvre sans qu'on s'en aperçoive".

dpi *j'aime !*